

Demande de remise d'impôt foncier présentée par un organisme de bienfaisance enregistré

200, rue Brady, C. P. 5555, succ. A, Sudbury (Ontario) P3A 4S2

Directives et liste de vérification

Nous n'approuverons que les demandes présentées par des demandeurs admissibles pour des propriétés admissibles. Avant de procéder, veuillez confirmer votre admissibilité en passant en revue les lignes directrices ci-dessous.

Si vous respectez les lignes directrices d'admissibilité, veuillez lire attentivement les directives et les suivre à la lettre. Nous rejetterons toute demande soumise en retard, incomplète ou qui n'est pas accompagnée des documents à l'appui nécessaires.

- L'échéance pour soumettre une demande est **le dernier jour de février** de l'année suivant l'année d'imposition visée par la demande.
- Veuillez soumettre la demande :
 - par la poste à l'adresse suivante :
 Ville du Grand Sudbury
 Service de l'impôt
 C. P. 5555, succ. A
 Sudbury (Ontario)
 P3A 4S2

par télécopieur au : 705 671-9327

o par courriel à : <u>taxdepartment@greatersudbury.ca</u>

- o en personne au Service de l'impôt, 200, rue Brady, 2^e étage, Sudbury, ou à n'importe quel Centre de services aux citoyens.
- Toute personne qui fait sciemment une déclaration fausse ou trompeuse dans la présente demande commet une infraction et, sur déclaration de culpabilité, est passible d'une amende.

Critères d'admissibilité

La remise d'impôt foncier est disponible uniquement à un demandeur admissible occupant une propriété admissible.

Pour que le demandeur soit admissible :

- (a) le demandeur doit être un organisme de bienfaisance « enregistré » aux termes du paragraphe 248 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, doit posséder un numéro d'enregistrement (numéro d'entreprise) valide émis par l'Agence du revenu du Canada;
- (b) le demandeur doit être tenu contractuellement de payer les impôts fonciers pour la propriété qu'il occupe dans les limites du Grand Sudbury.

Pour que la propriété soit admissible :

- la propriété occupée par le demandeur admissible doit être évaluée dans la catégorie des biens **COMMERCIAUX** ou celle des biens **INDUSTRIELS**, puisqu'il s'agit d'une condition établie par la *Loi sur l'évaluation foncière* (les propriétés évaluées dans la catégorie des biens résidentiels <u>NE</u> sont <u>PAS</u> admissibles à une remise, même si elles sont occupées par un demandeur admissible);
- (b) il ne doit y avoir aucun arriéré d'impôts fonciers pour l'année visée par la demande de remise.



Demande de remise d'impôt foncier présentée par un organisme de bienfaisance enregistré

200, rue Brady, C. P. 5555, succ. A, Sudbury (Ontario) P3A 4S2

Présentation des demandes en temps opportun

Les demandes de remise doivent être soumises annuellement. L'obtention d'une remise pour une année antérieure ne donne pas droit au demandeur à une remise pour une année ultérieure. Le demandeur ne peut pas non plus fonder sa demande sur des renseignements et des documents déposés précédemment. Une nouvelle demande complète doit être soumise chaque année.

Le Service de l'impôt doit recevoir votre demande complète de remise d'impôt foncier avant le dernier jour de février de l'année suivant l'année d'imposition visée par la demande. Nous rejetterons automatiquement les demandes soumises après cette échéance. Si vous nous faites parvenir votre demande par la poste, assurez-vous de prévoir suffisamment de temps pour sa livraison. Avant de soumettre votre demande, assurez-vous qu'elle est dûment remplie et signée et que tous les documents à l'appui nécessaires y sont joints.

Remplir la demande

Assurez-vous de bien remplir toutes les sections des pages 1 et 2 du formulaire de demande afin d'éviter le rejet de votre demande.

La partie A du formulaire de demande doit être remplie par l'organisme de bienfaisance qui présente la demande de remise.

La **partie B** du formulaire de demande doit être remplie par le propriétaire de la propriété qu'occupe l'organisme de bienfaisance. Avant de soumettre la demande, assurez-vous que le propriétaire a bien signé l'attestation du propriétaire au bas de la page 2, attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la demande.

N'oubliez pas que le demandeur est tenu de fournir toute information exigée par la Ville du Grand Sudbury en vue d'étayer la demande. Il se peut que, dans certaines situations, la Ville exige des renseignements additionnels pour traiter la demande. Si ces renseignements ne sont pas fournis, la demande sera rejetée.

Documents à l'appui

Pour qu'une demande de remise soit jugée bien complète, elle doit comprendre tous les documents ci-dessous. Les demandes incomplètes seront rejetées. Rappel : Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, ces documents doivent accompagner votre nouvelle demande même s'ils ont été soumis dans le cadre d'une demande visant une année antérieure.

- une copie de la confirmation récente de votre numéro d'enregistrement ou une lettre de conformité de la part de l'Agence du revenu du Canada
- une copie du bail qui établit le montant d'impôts fonciers que l'organisme de bienfaisance est tenu de payer
- une facture acquittée du propriétaire attestant du montant d'impôts fonciers qu'a payé l'organisme de bienfaisance

Redressements

Dans l'éventualité d'une erreur administrative dans le calcul de la remise ou d'une réduction des impôts fonciers sous le régime d'une loi provinciale, le montant de la remise sera recalculé et tout trop-perçu sera recouvré par la Ville du Grand Sudbury.



200, rue Brady, C. P. 5555, succ. A, Sudbury (Ontario) P3A 4S2

Demande de remise d'impôt foncier présentée par un organisme de bienfaisance enregistré

pour l'année	
--------------	--

PARTIE A – À REMPLIR PAR L'ORGANISME DE BIENFAISANCE FAISANT LA DEMANDE

L'organisme de bienfaisance enregistré ci-dessous présente une demande de remise d'impôt foncier en vertu du *Règlement municipal 2003-95F*. Le soussigné atteste qu'il a payé des impôts fonciers pour la propriété qu'il a occupée durant l'année visée par la demande et que la propriété qu'il a occupée a été évaluée comme une propriété commerciale ou industrielle.

À NOTER – Vous devez soumettre avec la demande : une preuve démontrant qu'il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré; une copie du bail; une preuve du montant versé au titre de l'impôt foncier.

Nom de l'organisme de bienfaisance enregistré faisant la demande			
Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance émis par l'Agence du revenu du Canada			
Adresse de la propriété occupée par l'organisme de bienfaisance et visée par la demande			
Nom de la personne-ressource de l'organisme de bienfaisance			
Adresse postale de la personne- ressource (si elle diffère de l'adresse de la propriété)			
Personne-ressource Téléphone :	Télécopieur :	Courriel :	
Je, le (la) soussigné(e), suis un signataire auto fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complet traiter la demande.			
J'autorise la divulgation par tout tiers de tous présente demande.	les renseignements nécessaires p	pour vérifier l'exactitude des rensei	gnements accompagnant la
Je reconnais aussi que je dois informer la mur l'admissibilité de l'organisme de bienfaisance		porté aux renseignements ci-dessus	pouvant influer sur
Signature du signataire autorisé de l'organism de bienfaisance	ne		
Nom et titre du signataire autorisé			
Date			

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire le sont en vertu du *Règlement municipal 2003-95F du Grand Sudbury* en vue de déterminer l'admissibilité d'un organisme de bienfaisance enregistré à une remise d'impôt foncier. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le gestionnaire du Service de l'impôt de la Ville du Grand Sudbury à l'adresse suivante : 200, rue Brady, C. P. 5555, succ. A, Sudbury (Ontario) P3A 4S2.



Demande de remise d'impôt foncier présentée par un organisme de bienfaisance enregistré

pour l'année _____

PARTIE B – (à remplir par le(s) propriétaire(s) / locateur(s)) ATTESTATION DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S)

Nom(s) du (des) proprietaire(s) inscrit(s) :		
Le(s) soussigné(s) comprend (comprennent) que l'organisme de bienfaisanc demande a soumis à la Ville du Grand Sudbury une demande de remise de payés à titre de locataire ou d'occupant de la propriété identifiée dans la propriétaire(s) est (sont) tenu(s) de confirmer tous les détails concernant le payés pour la propriété visée.	les impôts fonciers que partie A. Dans le cadre	e l'organisme de bienfaisance a de la demande de remise, le(s
Numéro de rôle de la propriété visée par la demande de remise 5307		-
IMPÔTS À PAYER PAR L'ORGANISME DE BIENFAISANCE		
Montant total annuel d'impôts fonciers à payer pour la propriété occupée par l'organisme de bienfaisance		
Montant total annuel d'impôts fonciers imposés à l'organisme de bienfaisance (UNIQUEMENT les impôts fonciers. Ne pas inclure la TVH, ni les charges communes, etc.)		
Période d'occupation par l'organisme de bienfaisance	du : AA/MM/JJ	au : AA/MM/JJ
Superficie totale de l'aire de location disponible sur la propriété occupée par l'organisme de bienfaisance (en pieds carrés)		sq. ft
Aire de location occupée par l'organisme de bienfaisance (en pieds carrés)		sq. ft
Part proportionnelle de l'aire de location occupée par l'organisme de bienfaisance sur la propriété		
ATTESTATION À REMPLIR PAR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)		
Le(s) soussigné(s) est (sont) () le(s) propriétaire(s) inscrit(s) / () un signata propriété susmentionnée, pour laquelle une demande de remise d'impôt a été prés		priétaire(s) inscrit(s) de la ntionné ci-dessus.
Le(s) soussigné(s) atteste(nt) que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, la Ville du Grand Sudbury se fondera sur ces renseignements pour traiter la demande de la Company de		s) comprend (comprennent) que
Le(s) soussigné(s) reconnaît (reconnaissent) aussi qu'il(s) doit (doivent) informer toute erreur et de tout changement dans les renseignements fournis dans la section bienfaisance », ceux-ci pouvant influer sur l'admissibilité à une remise d'impôt.		
Signature		
Titre du signataire autorisé (s'il y a lieu) Date de la demande :		

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire le sont en vertu du *Règlement municipal 2003-95F du Grand Sudbury* en vue de déterminer l'admissibilité d'un organisme de bienfaisance enregistré à une remise d'impôt foncier. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le gestionnaire du Service de l'impôt de la Ville du Grand Sudbury à l'adresse suivante : 200, rue Brady, C. P. 5555, succ. A, Sudbury (Ontario) P3A 4S2.